

LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité - Parcours : Comptabilité et Paye

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
525 heures

Formation délivrée par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

Destiné à répondre particulièrement aux besoins des entreprises, les enseignements couvrent ainsi la comptabilité et la gestion, le juridique et social, les ressources humaines, le système d'information et la communication avec pour objectif de permettre aux jeunes d'acquérir les savoirs et compétences nécessaires au métier de gestionnaire de paie.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme national de niveau Bac+2 en comptabilité (BTS, DUT, ...)

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de janvier

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (jeudi et vendredi) / 3 jours en entreprise

Rentrée : septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Sonny SERVAIS

Contact administratif : Séverine ROLLAND - severine.rolland@cnam-iledefrance.fr - Tél. : 01 60 79 87 76

Contact CFA EVE : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09 /

► Lieu(x) de formation

CFA EVE - CNAM d'EVRY

19 Cours Blaise Pascal
91000 EVRY

le cnam
Ile-de-France

Gestion de la paie

- Les principes d'élaboration d'un bulletin de paie
- Les principales déclarations administratives à effectuer
- Les éléments du salaire
- La durée du travail
- La vie du salarié
- Les charges sociales
- Cas particuliers

Comptabilité et gestion

- Règlementation et tenue des comptes
- Gestion financière et budgétaire
- Eléments de la rémunération, révision comptable en matière de paye

Pôle juridique et social

- Fondamentaux du droit des affaires
- Aspects individuels du droit du travail
- Droit du travail collectif et droit de la protection sociale

Pôle ressources humaines

- Economie du travail et théorie des ressources humaines
- Théories de l'organisation

Pôle système d'information

- Informatique et internet
- Matériels et réseaux, sécurité informatique, dématérialisation et télé procédures, logiciels de paye

Pôle communication

- Communication Française, Etablir un CV, une lettre de motivation, une demande administrative...
- Anglais professionnel

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-